

Révision de la loi sur le personnel de l'état de Fribourg

Licenciements facilités dans la fonction publique fribourgeoise?

Le 2 juillet 2020, le Conseil d'Etat a mis en consultation une révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers). Après la baisse des rentes, c'est une nouvelle dégradation du statut de la fonction publique fribourgeoise. Le Conseil d'Etat affiche sa volonté de faciliter fortement les licenciements :

↳ La procédure d'avertissement comme préalable au licenciement serait supprimée. Elle serait remplacée par une simple lettre de « mise en garde », qui ne constituerait plus une décision susceptible de recours. Impossible, donc, de contester un avertissement injustifié.

↳ La suppression du droit à la réintégration en cas de licenciement abusif.

Prime au licenciement

Cette modification de la LPers est la porte ouverte au règne de l'arbitraire : elle permettrait de sanctionner un-e salarié-e sans motifs réels, et sans craindre que la sanction ne soit annulée par une instance de recours. Quant à la suppression du droit à la réintégration, elle constitue une prime au licenciement abusif : les autorités d'engagement n'auront plus la crainte de devoir réintégrer un-e salarié-e en cas de licenciement injustifié.

Droit d'être accompagné

Par décision du 29 juin, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer le droit d'être accompagné-e en cas d'entretien d'évaluation ou, même, en cas de contestation de l'entretien d'évaluation (réexamen). Une décision qui va à l'encontre des droits syndicaux consacrés par la Constitution fédérale (art. 28) et cantonale (art. 27). Le droit d'être accompagné par un-e représentant-e syndical-e, pour avoir un appui ou des conseils, est un droit fondamental. Dans le cadre de la révision en cours de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers), nous allons demander au Conseil d'Etat de le reconnaître et de prévoir des dispositions spécifiques pour les droits syndicaux.

Manque d'ambition

Il est regrettable que cette révision de la LPers ne soit pas l'occasion d'apporter de réelles améliorations au statut de la fonction publique fribourgeoise : pas de congé parental ; limitation du congé de paternité à 10 jours, alors qu'un nombre toujours plus grand d'institutions – publiques ou privées – vont au-delà ; pas d'introduction d'un congé allaitement ni d'extension du congé de maternité ; pas de réduction de la durée hebdomadaire de travail.

Le SSP – région Fribourg prendra position sur l'ensemble de cette révision lors de son Assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mardi 22 septembre (voir encadré).

Le droit, quel droit ? Bis repetita...

Dans la même logique, le Conseil d'Etat a fait machine arrière, à 360°, sur la question de la contribution de soutien (2 francs par mois versés par le personnel à la FEDE). En 2017, un rapport du Professeur Aubert, une sommité en matière de droit administratif, commandé par le Conseil d'Etat montrait que le versement de la « contribution de soutien » à une seule organisation (la FEDE) violait plusieurs dispositions constitutionnelles, notamment l'égalité de traitement entre organisations syndicales. Le Conseil d'Etat avait indiqué se rallier à cet avis. Depuis, lors des discussions avec les organisations du personnel, le gouvernement avait indiqué que deux options seraient proposées dans le cadre de la révision de la LPers : soit la suppression pure et simple de cette contribution, soit la répartition entre FEDE et SSP. Lors de la mise en consultation, machine arrière toute : l'option « suppression de la contribution » se transforme en « maintien du versement de la contribution à la FEDE uniquement ». Toujours est-il qu'il est pour le moins étonnant que le Conseil d'Etat mette en consultation une disposition dont lui-même a affirmé qu'elle était « anticonstitutionnelle »...

SSP – région Fribourg

Assemblée générale ordinaire Mardi 22 septembre, 19h00

Café-Restaurant de l'Escale (Givisiez)

↳ Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg : quelle prise de position en prévision de la votation du 29 novembre ?

↳ Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg : prise de position suite à la consultation du Conseil d'Etat.

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg Recul majeur pour la fonction publique fribourgeoise

Vendredi 26 juin, le Grand Conseil fribourgeois a voté une révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) consacrant un recul majeur pour le personnel de la fonction publique fribourgeoise : passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ; diminutions des rentes entre 10% et 30% ; report de l'âge de la retraite de référence de 4 ans. C'est, sans aucun doute, le plus grand recul dans l'histoire de la fonction publique fribourgeoise.

Le projet a été approuvé par les député-e-s du Grand Conseil à une très forte majorité : 93 député-e-s se sont prononcé-e-s en faveur. Seul-e-s 7 député-e-s s'y sont opposé-e-s, et 6 se sont abstenu-e-s. Peu de soutien, donc, pour la fonction publique au sein du Grand Conseil, et ce tous partis confondus...

Maintien de la primauté des prestations préférable ?

Le projet sera soumis à une votation populaire le 29 novembre 2020.

Il s'agit, à présent, de déterminer la position du SSP en prévision de cette votation. La situation financière de la CPPEF étant bonne, il est fort possible que le maintien de la situation actuelle (primauté des prestations), avec une adaptation du taux de rente et la suppression des retraites anticipées, soit préférable au passage à la primauté des cotisations. L'Assemblée générale du SSP du mardi 22 septembre se déterminera sur le mot d'ordre de notre syndicat en prévision de cette votation.



Etat de Fribourg – Covid-19

Enfin une prime suite à l'engagement extraordinaire de la fonction publique durant la période du Covid-19 !

Le Conseil d'Etat est – enfin ! – entré en matière sur la revendication d'une prime pour le personnel de l'Etat de Fribourg au front durant la période du Covid-19, en particulier le personnel hospitalier et des EMS. Pour mémoire, le SSP avait en avril 2020 lancé une pétition revendiquant l'octroi d'une « Coronaprise » au personnel de l'Hôpital fribourgeois (HFR), des EMS, et demandé l'octroi d'une prime pour les agents de détention, fortement investis durant cette période.

Montant insuffisant et modalités à discuter

Le montant de 1 million de francs débloqué par le Conseil d'Etat reste toutefois insuffisant. En estimant à 3'000 personnes, au moins, le nombre de salarié-e-s qui devraient bénéficier de cette prime, le montant touché représenterait environ 300 francs par personne. Un montant faible au regard de l'engagement extraordinaire démontré par la fonction publique fribourgeoise, en particulier le personnel des soins (HFR, RFSM, EMS) et de la force publique, qui ont risqué leur vie pour sauver celles des autres. Pour comparaison, les salarié-e-s

de Micarna ont reçu, fin juin, une prime de 500 francs pour récompenser leur engagement durant la période du Covid-19...

Concernant les modalités, le Conseil d'Etat réitère l'éventualité de verser des « bons », à faire valoir auprès des commerces, restaurants et services touchés par la crise. Cette proposition est vexatoire pour le personnel concerné : une prime – comme un salaire – se verse en argent, pas sous la forme de « bons ».

Revalorisation des professions soignantes

Il faut également rappeler la nécessité de revaloriser les professions de la santé, sous-évaluées au regard du reste des fonctions à l'Etat de Fribourg. Le SSP a déposé des demandes de revalorisations salariales pour les fonctions suivantes : infirmiers/-ières spécialisé-e-s, infirmiers/-ières, sages-femmes, technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM) et ASSC. Dans un courrier envoyé au Conseil d'Etat mi-juin, notre syndicat a demandé au Conseil d'Etat de prendre une décision cette année encore concernant la revalorisation de ces fonctions.

Pensionskasse des Freiburger Staatspersonals Schwerer Rückschlag für den Freiburger öffentlichen Dienst

Am Freitag, den 26. Juni, hat der Grosse Rat von Freiburg eine Revision der Pensionskasse des Staatspersonals (PSKPF) beschlossen, die einen grossen Rückschlag für das Personal des Freiburger öffentlichen Dienstes zur Folge haben wird: Wechsel vom Leistungs- zum Beitragsprimat; Kürzung der Renten zwischen 10% und 30%; Verschiebung des Referenzrentenalters um 4 Jahre. Dies ist zweifelsohne der grösste Rückschlag in der Geschichte des Freiburger öffentlichen Dienstes. Das Projekt wurde von den Abgeordneten des Grossen Rates mit sehr grosser Mehrheit gebilligt: 93 Abgeordnete stimmten dafür. Nur 7 Abgeordnete waren dagegen und 6 enthielten sich der Stimme. Wenig Unterstützung also für den öffentlichen Dienst im Grossen Rat,

und das in allen Parteien ...

Aufrechterhaltung des Leistungsprimats vorzuziehen? Der Entwurf kommt am 29. November 2020 vors Volk. Nun geht es darum, die Position des VPOD im Hinblick auf diese Abstimmung zu bestimmen. Angesichts der guten finanziellen Situation des CPPEF ist es durchaus möglich, dass die Beibehaltung der derzeitigen Situation (Leistungsprimat) mit einer Anpassung des Rentensatzes und der Abschaffung der Vorruhestandsregelungen einem Wechsel zum Beitragsprimat vorzuziehen ist. Die Generalversammlung des VPOD am Dienstag, dem 22. September, wird im Hinblick auf diese Abstimmung über die Position unserer Gewerkschaft entscheiden.

Hôpital fribourgeois

Démantèlement de l'hôpital public en vue ?

A l'issue de la période aiguë du Covid-19, les instances dirigeantes de l'HFR avaient décidé de prolonger les mesures d'urgence prises en début de pandémie : fermeture des blocs opératoires de l'HFR, sites de Riaz et Tavel, de même que des Urgences de l'HFR, site de Riaz, durant la nuit (plus récemment, des Urgences de l'HFR, site de Tavel, la nuit également). Ces décisions ont inquiété et mis en colère le personnel concerné. Le Covid-19 apparaissait comme un prétexte pour accélérer la Stratégie 2030 de l'HFR, qui prévoit la disparition des sites dits périphériques.

Forte mobilisation du personnel

Le personnel des blocs opératoires et des Urgences de l'HFR, sites de Riaz et Tavel, s'est organisé au sein du SSP pour défendre le maintien de ces services durant la nuit, pour plusieurs raisons : conditions de travail (fortement dégradées depuis la centralisation à l'HFR, Hôpital cantonal), finances, maintien du service public à la population. Après de nombreux échanges avec la Direction de l'HFR et le Conseil d'administration, une rencontre s'est tenue entre une délégation du Conseil d'administration, des membres du personnel et le SSP pour présenter des alternatives à la fermeture complète et ouvrir un dialogue.

La mobilisation porte partiellement ses fruits

Le SSP et le personnel du bloc opératoire de l'HFR, site de Riaz, et des Urgences de Tavel, constate que, grâce à une mobilisation sans relâche, deux revendications ont été satisfaites :

- ↳ La réouverture du bloc opératoire de l'HFR, site de Riaz, pour plusieurs années.
- ↳ Le maintien des Urgences de nuit à l'HFR, site de Tavel.

Le maintien de cette offre est important pour le personnel concerné, mais aussi et surtout pour la population du Sud fribourgeois et de la Singine.

Urgences du Sud fribourgeois : décision grave

Ceci dit, nous regrettons la fermeture du bloc opératoire de l'HFR, site de Tavel, qui avait tous les atouts, notamment la qualité des infrastructures, pour poursuivre ses activités.

La suppression des Urgences de nuit à l'HFR, site de Riaz, et sa dégradation en « permanence », est une décision très grave : elle prive l'entier du Sud fribourgeois – soit un bassin de population de 100'000 habitant-e-s – d'un service essentiel pour la santé et la sécurité de la population. Dorénavant, il ne sera plus possible de se rendre à des Urgences proches durant la nuit en cas de problème de santé. C'est une remise en cause des prestations de santé dans le Sud fribourgeois sans précédent depuis la disparition de la maternité, en 2013.

La balle est dans le camp de la population : le « Comité citoyen pour la défense de l'HFR, site de Riaz » va être réactivé. Il se réunira le mercredi 26 août pour discuter de l'opportunité de mobiliser la population autour de la revendication d'un service d'Urgences ouvert durant toute la nuit.

Comité citoyen pour la défense de l'HFR, site de Riaz
Mercredi 26 août, 19h00
Hôtel de Ville de Bulle (Grand-Rue 7, Bulle)

Enseignant.e.s : leur important travail durant le Covid doit être reconnu

Elèves : des mesures de soutien doivent être prévues

Le 13 mars, les écoles fermaient. Du jour au lendemain, élèves et enseignant.e.s ont dû passer à l'enseignement à distance. Durant cette période particulière, l'effort des enseignant.e.s pour s'adapter à la situation et promulguer un enseignement à distance a été considérable.

Les enseignant.e.s ont ainsi vu leur charge de travail augmenter de manière importante : il leur a fallu apprendre rapidement à utiliser de nouveaux outils informatiques et aider des élèves et parents à les maîtriser également; les cours ont dû être repensés et de nouvelles ressources et documents adaptés à la situation ont dû être créés ; pour certaines branches, le travail de correction a été beaucoup plus important ; la communication avec les élèves et parents a pris plus de temps. De plus, la gestion entre le temps de travail et la vie privée s'est avérée compliquée, notamment pour les enseignant.e.s ayant des enfants en scolarité obligatoire.

L'effort des enseignant.e.s doit être reconnu et cette reconnaissance doit passer par une amélioration des conditions de travail, qui bénéficiera aux enseignant.e.s et aux élèves. Le SSP-groupe enseignement demande donc que, dans tous les niveaux, les effectifs par classe soient diminués. A plusieurs reprises, le SSP-Groupe enseignement a formulé des demandes dans ce sens. Aujourd'hui, avec la crise du Covid-19 et l'enseignement à distance, nous avons à nouveau constaté qu'il était difficile pour les enseignant.e.s ayant des classes trop nombreuses de pouvoir assurer un suivi de qualité sans s'épuiser.

de nombreux enseignant.e.s. Au vu de contextes familiaux très différents, les élèves n'ont pas tous pu travailler de la même manière, avec pour risque que certain.e.s décrochent. Les élèves en difficulté scolaire ou qui n'ont pas été en mesure de suivre correctement les cours à distance doivent donc pouvoir bénéficier d'un soutien particulier dès la rentrée.



Assemblée du personnel des EMS et Réseaux de soins :

Revendications en vue de la sortie de crise sanitaire

Mercredi 16 septembre 2020

19h00 à l'Escale à Givisiez (route de Belfaux 3)

Les personnels des EMS et Réseaux de soins fribourgeois se sont fortement mobilisés durant la crise sanitaire du Covid-19. Ils ont fait front face au virus, dans des conditions extrêmes : manque cruel de matériel de protection, manque de personnel, horaires qui changent fréquemment, exposition au virus.

Alors que l'on se dirige vers une relative sortie de crise sanitaire, le SSP propose au personnel d'émettre ses revendications. Dans le contexte actuel, le SSP se bat pour :

- ↳ Une prime pour l'effort et le risque investi dans la crise
- ↳ La revalorisation des professions de soins féminisées et sous-payées
- ↳ L'investissement de moyens supplémentaires dans les services publics
- ↳ L'amélioration des conditions de travail des professions de santé
- ↳ La rémunération du temps d'habillage dans les EMS et réseaux de soins également

Afin de discuter des revendications du personnel et d'une mobilisation à l'automne, nous invitons tout-te-s les salarié-e-s des EMS et Réseaux de soins à participer à l'assemblée du 16 septembre 2020.

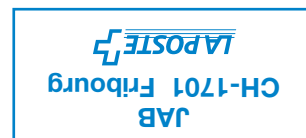
Mise à jour des données des membres SSP

Pour des raisons écologiques et économiques, le SSP réfléchit à arrêter la publication de ses Infos syndicales en version papier, et de privilégier l'envoi électronique. Dans ce but, nous remercions les personnes qui ne l'ont pas encore fait de nous transmettre leur adresse mail.

Pour les personnes qui souhaiteraient continuer de recevoir les Infos syndicales en version papier, cela sera toujours possible. Nous les invitons à nous en informer.

Nous profitons également de cette occasion pour actualiser notre base de données. Les changements d'employeurs, de service, de profession et de revenus, ne se sont modifiés que si les membres nous les communiquent. Nous vous encourageons donc à nous communiquer vos informations actuelles par email à ssp-cft@bluewin.ch ou en nous retournant le talon ci-dessous, afin de maintenir notre fichier de membres à jour.

NOM :	PRENOM :
EMAIL :	ADRESSE :
PROFESSION :	EMPLOYEUR :
REVENU ANNUEL :	TELEPHONE :



A renvoyer par courrier au : SSP-CFT Région Fribourg, CP 1444, 1701 Fribourg

NPA, Localité :

adresse :

nom, prénom :

.....

- Je désire adhérer au SSP-CFT, veuillez me faire parvenir brochures d'information sur le syndicat.
- Je désire m'abonner à Infos syndicales. (fr. 20.- par an)

